



Des parlementaires de la 7^e législature ont mis en place un réseau en santé, population et développement, le vendredi 8 avril 2016 à Ouagadougou. Ils veulent plaider pour la promotion et à la protection des droits fondamentaux de la population. La population burkinabè, estimée à 18 MILLIONS d'habitants avec une forte croissance démographique de 3,1%, est une source d'opportunités pour des élus nationaux. « En tant qu'élus nationaux, il s'avère nécessaire de répondre aux nouveaux défis en matière de population et de développement, s'adapter au contexte changeant dans le domaine du développement tout en renforçant davantage l'intégration des questions de population et de développement dans le processus législatif et de prise de décision », a soutenu Maïmouna Ouédraogo, députée à l'Assemblée nationale.

C'est pourquoi, des députés de la 7^e législature ont mis en place le Réseau des parlementaires burkinabè en santé, population et développement (RPBSPD). Le lancement des activités du réseau de 35 membres, coordonné par Maimouna Ouédraogo, a eu lieu, le vendredi 8 avril 2016, à Ouagadougou. Pour les initiateurs du réseau, cette action vise à contribuer à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de la population en général, des femmes et des enfants en particulier et ce à travers la mise en œuvre des politiques et des législations en matière de population et de développement. Selon leurs dires, il constitue également un cadre de sensibilisation, d'informations et d'actions entre les parlementaires sur les problèmes socio-économiques liés à la population. Ainsi, le réseau entend promouvoir la planification familiale et la santé de la reproduction, surtout chez les adolescentes et les jeunes adultes, lutter contre la pandémie du VIH/SIDA et les IST et autres maladies endémiques et épidémiques. Il va aussi renforcer les capacités des parlementaires sur le VIH/SIDA et en technique de plaidoyer, favoriser la coopération interparlementaire sous-régionale, régionale et internationale dans les domaines de population et de développement. « Le réseau va permettre aux parlementaires de mener à travers leur rôle de plaidoyer des actions répondant aux attentes, en matière d'amélioration des conditions de vie et du cadre juridique », a insisté la coordonnatrice. Elle a, en outre, confié que le parlement étant par essence l'antre de la démocratie, la mise en place de ce réseau s'est fait de manière démocratique en procédant à la consultation des cinq groupes parlementaires que compte la 7^e législature.

Promotion de la santé et du développement

Écrit par Sidwaya

Mardi, 12 Avril 2016 09:07 - Mis à jour Mardi, 12 Avril 2016 09:55

Mariam OUEDRAOGO

Sidwaya